



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE**

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	31 dont 4 pouvoirs

Date de convocation : **30 novembre 2021**
Date d'affichage : **30 novembre 2021**

SEANCE DU 7 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept du mois de décembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Limons.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Denis BEAUVAIS, Marc CARRIAS, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Pascal LABBE, Guillaume LAURENT, Patrick LAURENT (suppléant de Brigitte BILLEBAUD), Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Saïd MOURTADA (suppléant de David DESPAX), Rémy PETOTON, Claude RAYNAUD, Jérôme TARAGNAT (suppléant de Stéphane CHABANON), Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Fabienne GASTON a donné pouvoir à Marc CARRIAS
Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT.
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER
Dominique TIXIER a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS

Absents représentés :

Brigitte BILLEBAUD, Stéphane CHABANON, David DESPAX,

Absents :

Catherine CUZIN, Roland GENESTIER, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pierre LYAN, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE

Secrétaire de séance : Matéo MOREL

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2021-174 : **LECTURE PUBLIQUE - SIGNATURE DU CONTRAT TERRITOIRE LECTURE (CTL) 2022-2024**

Rapporteur : Didier CHASSAIN

Un premier contrat territoire lecture a été signé entre l'Etat, représenté par le directeur régional des affaires culturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes et la communauté de communes Plaine Limagne, pour la période 2018-2020.

L'objectif principal de ce 2^e contrat territoire lecture est de poursuivre le développement de la lecture publique sur l'ensemble du territoire. En effet, le développement d'un véritable réseau intercommunal de lecture publique doit permettre d'assurer à tous les habitants de Plaine Limagne, y compris ceux qui en sont les plus éloignés, un accès équitable, de proximité, au livre et aux équipements culturels. Cette structuration passe par la poursuite de la mise en réseau des lieux de lecture mais aussi par la coordination et la qualification des équipes qui en assurent la gestion, qu'il s'agisse des professionnels ou des bénévoles. Lieux de culture et de savoir, les bibliothèques sont également aujourd'hui de véritables lieux de vie, de rencontre, de sociabilité et de citoyenneté.

Le développement du numérique, instrument incontournable de la mise en réseau, reste un axe important du contrat territoire lecture. Il doit permettre de poursuivre la modernisation et l'harmonisation des méthodes de gestion en utilisant des outils informatiques communs (logiciel de gestion, bases de données, portail documentaire) et une communication coordonnée. Il doit également permettre de proposer une offre culturelle plus variée afin de séduire de nouveaux publics, notamment les plus jeunes et les adolescents.

Enfin, la collaboration avec l'ensemble des acteurs culturels du territoire (partenaires institutionnels ou privés, professionnels ou associatifs) et l'ouverture aux autres champs de l'action publique (éducation, petite enfance, social, développement économique, tourisme...) doit permettre d'initier des projets culturels communautaires, innovants et structurants, bénéficiant à tous les publics.

Le programme d'actions prévoit la poursuite du financement partiel du poste de bibliothécaire - coordinatrice de réseau de lecture publique à temps plein, chargée également du suivi de projet de médiathèque à Randon. Le plan de financement prévoit également l'acquisition d'outils numériques pour répondre aux attentes des publics ainsi que d'autres prestations telles que la communication, la formation, la programmation artistique... Il sera demandé une participation de l'Etat (DRAC) à hauteur de 50 % du plan de financement.

Le présent CTL fait l'objet d'une réflexion qui pourrait amener à une mutualisation avec le Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle (CTEAC).

→ **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :**

- de valider le contrat territoire lecture et d'engager la communauté de communes Plaine Limagne pour les années 2022-2024 afin de mettre en œuvre le programme d'actions ;
- d'autoriser le président à demander les subventions auprès de l'Etat et de signer la convention de partenariat avec la direction régionale des affaires culturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes, ainsi que tout document afférent ;
- d'autoriser le président à faire toutes les démarches nécessaires pour mener à bien cette affaire ;
- dit que les crédits sont inscrits au budget prévisionnel 2022.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au Registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

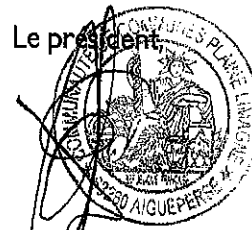
Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 13/12/2021

Le président,



Le président,



Claude RAYNAUD